



COMMUNIQUE DU PÔLE ADMINISTRATIF-COMMUNICATION-INFORMATIQUE

Instructions pour le renouvellement des licences, les mutations ou les nouvelles demandes

Suite à la déclaration présidentielle de lundi soir 13 avril, le SMPFC a décidé d'annuler toutes les séances de signatures qui devaient avoir lieu courant juin et juillet 2020.

En effet, pour les maintenir, il aurait fallu un accord des 3 municipalités pour utiliser les salles des différents stades et organiser un protocole sanitaire et une signalétique adaptée très contraignants pour nos adhérents et futur(e)s licenciés.

Nous avons donc décidé, comme le prévoit la Fédération Française de Football (FFF), de faire nos inscriptions via internet.

Voici, ci-dessous, les instructions à suivre. Vous pourrez, naturellement, appeler nos secrétaires pour tout renseignement.

*** Pour nos licenciés (es)**, rien de nouveau par rapport à la saison dernière, avec l'opportunité de faire la demande de renouvellement directement en ligne avec les documents demandés.

*** Pour les mutations**, les nouveaux joueurs (ses) pourront eux aussi passer par Sports Région ou directement via le secrétariat (voir liste ci-dessous). Attention de respecter la date de butoir pour démissionner, prévoir d'anticiper votre demande de changement de club.

*** Pour les nouvelles demandes de licences**, vous devrez vous inscrire en **priorité sur Sports Région via le site** du SMPFC ou sur la boîte mail d'un membre du secrétariat (voir la liste ci-dessous).

Suite à votre demande de licence, vous recevrez un mail de la FFF pour établir votre dossier, tout cela encadré par le secrétariat du SMPFC.

*** Pour les licenciés (es) n'ayant pas de boîte mail**, il sera toujours possible de renouveler ou de s'inscrire en contactant le secrétariat du SMPFC (voir ci-dessous).

Paiement et tarif des licences

Pour la saison 2020-2021, la licence pourra être réglée en même temps que l'inscription via le mail de la FFF par carte bancaire.

Possibilité aussi de régler en chèque à l'attention du SMPFC ou en liquide (un reçu vous sera remis par les secrétaires).

Les paiements par chèque ou en liquide ne devra être remis **uniquement** aux secrétaires.

Le tarif des licences, par catégorie, est visible sur le site du SMPFC.

Dans tous les cas de figure, les licences devront être réglées pour le 15 septembre 2020, dernier délai.

Envoi des chèques aux adresses suivantes : Mr CHEVRIER Jean-Louis, 13 Le Lièvreau 44260 MALVILLE
Mme DOUILLARD Mireille, 9 Rue de la Barrière Ronde 44260 PRINQUIAU
Mme DURAND Virginie, 3 Impasse du Verger 44260 BOUEE

CHEVRIER Jean Louis

DOUILLARD Mireille

DURAND Virginie

Secrétaire Général

Secrétaire Jeunes

Secrétaire Adjointe

chevrierjeanlouis101@gmail.com

mireille.ass@gmail.com

virginie.durand15@orange.fr

Tél : 06-87-96-82-91

Tél : 06-25-61-74-08

Tél : 06-75-09-51-86

Le Pôle Administratif-Communication-Informatique, le 17 avril 2020.